



# AFRIQUE OHADA

Responsable :  
Alexis Moisand, avocat à la Cour



La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne nous permet pas d'organiser des formations en présentiel.  
Pour garder le contact en profitant de ce temps pour vous former, nous vous proposons de suivre à distance, depuis chez vous, la formation proposée par la Commission Ouverte Internationale Afrique Ohada.

Jeudi 4 mars 2021 de 18h à 20h – Webinaire

## La 38ème Mensuelle Africaine

### **Afrique : droit de l'arbitrage commercial international Avancées et obstacles à l'heure de la pandémie et des Etats en conflit ou post conflit**

Modératrice :  
**Frédérique CHIFFLOT BOURGEOIS**  
Avocate au Barreau de Paris

#### **I - PÉRENNITÉ ET AVANCÉES**

A) **Le cadre juridique de l'arbitrage OHADA : quelle attractivité ?**

**Yvette Rachel KALIEU ELONGO**

Professeure agrégée de droit privé à l'université de Dschang République du Cameroun

B) **La clause de force majeure**

**Hugues KENFACK**

Professeur agrégé des facultés de droit. Président de l'Université Toulouse-Capitole

#### **II – DÉROULEMENT D'UNE PROCÉDURE ARBITRALE : DE QUELQUES OBSTACLES**

A) **Le choix du siège du tribunal arbitral : constat et influence**

**Véronique GONCALVES**

Avocate au barreau de Paris

B) De la difficulté de trouver un juge d'appui - reconnaissance et exequatur de la sentence arbitrale

**Frédérique CHIFFLOT BOURGEOIS**  
Avocate au barreau de Paris

**III- DE QUELQUES ILLUSTRATIONS : AFRIQUE, CHINE**

A) En direct de Kinshasa

**Grégoire BAKANDEJA**

Docteur d'Etat en droit, avocat, arbitre, professeur à l'université de Kinshasa, ancien ministre – République démocratique du Congo

B) Chine

**Franck DESEVEDAVY**

Avocat aux barreaux de Paris et de Tapei, Foreign Lawyer, Law society of Hong Kong

Un lien pour vous connecter vous sera communiqué quelques heures avant le début de la formation, qui vous permettra d'assister à la formation, à distance, depuis chez vous.

Un guide d'utilisation est mis à votre disposition, que vous pouvez télécharger en [cliquant sur ce lien](#) pour vous expliquer comment participer aux conférences en ligne.

Les 2h de Formation Continue Obligatoire seront validées à partir d'une durée de connexion égale ou supérieure à 1h45.

Avocat du barreau de Paris  
[Je m'inscris](#)

Avocat d'un autre barreau / non avocat  
[Je m'inscris](#)



Réunion validée  
Formation Continue  
Obligatoire - 2021  
---  
Contact :  
Email :  
[international@avocatparis.org](mailto:international@avocatparis.org)  
Tél : 01 80 27 15 24